



JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, MAIRE DE LA ROCHELLE

Se développer durablement au sein de la nouvelle grande région

« Cette 4^e lettre du PLUi est dédiée au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), sur lequel nous travaillons actuellement avec les élus des 28 communes de l'Agglomération. Ce document sera le fil conducteur de notre développement à venir et servira de base aux futures règles d'urbanisme. Il revêt donc une importance stratégique. Il doit nous amener, tous ensemble, à envisager et concrétiser un espace de vie adapté aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, dans un espace territorial redessiné. Pour exister dans la nouvelle grande région, nous devons envisager l'aménagement et l'organisation de notre territoire avec une vision plus large en lien avec nos voisins de Niort, Rochefort, Fontenay-le-Comte et du Pays d'Aunis, avec lesquels nous constituons un bassin de vie. Notre rapprochement au sein d'un « espace de coopération métropolitaine » va dans ce sens. Il nous permet d'envisager un développement plus concerté et cohérent pour peser davantage entre Nantes et Bordeaux. »



Page 2 - Un projet stratégique pour l'attractivité, la vitalité et le développement durable du territoire - **Attractivité** : le logement - **Page 3 - Économie** : attirer plus d'entreprises pour créer plus d'emplois - Faire de notre patrimoine une force - **Page 4 - Enjeux climatiques** : assurer la transition énergétique **Page 5 - Déplacements** : mettre en cohérence l'offre et l'organisation du territoire - **Page 6** - Un nouveau Vice-président.



Un projet stratégique pour l'attractivité, la vitalité et le développement durable du territoire

5 829

logements vacants (2012)

Attractivité

Logement : adapter l'offre aux besoins

Pour attirer et conserver sur son territoire toutes les catégories de population - indispensables à sa vitalité économique, sociale et culturelle - l'Agglo doit développer une offre de logements adaptée aux différents besoins et accessible financièrement.

Proposer davantage de logements « abordables »

L'Agglomération attire de nouveaux habitants mais peine à retenir au cœur de son territoire les 25-55 ans, en particulier les familles, faute de biens immobiliers adaptés à leur budget. Or, ces habitants sont essentiels à son dynamisme et au maintien de ses équilibres (sociaux, générationnels...).

→ L'Agglomération doit favoriser la mise sur le marché de logements accessibles à différents budgets.

Produire plus de logements

La taille moyenne des ménages est passée de 3,2 personnes il y a 50 ans, à 2 personnes aujourd'hui. Sur notre territoire, les trois quarts des ménages sont composés d'1 ou 2 personnes.

→ Pour répondre à cette croissance exponentielle des besoins et diversifier l'offre, il faut accélérer le rythme des constructions.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration. Vision stratégique des élus pour le territoire, il fixera les grandes orientations politiques à partir desquelles seront définies les futures règles d'aménagement et d'organisation de l'espace. Les choix qui seront faits en matière de logement, d'économie et d'emploi, de mobilité et de transition énergétique doivent permettre à l'Agglomération de renforcer son attractivité et de conserver son dynamisme. Mais aussi de s'adapter aux enjeux climatiques en proposant un modèle de développement plus vertueux, moins consommateur d'espaces et de ressources, donc plus soutenable pour les générations futures.

60%

des logements composés de 4 pièces ou plus

Créer du logement de « proximité »

Les distances de plus en plus importantes entre les lieux d'habitation et les centres d'activités économiques, sociales et culturelles entraînent : des problèmes de déplacements, de la pollution automobile, la disparition de services et commerces, des fermetures de classes et des coûts de fonctionnement qui pèsent sur les finances locales... Cet « étalement urbain » dégrade aussi la qualité des paysages.


→ D'où la nécessité de faire une ville plus « compacte » en construisant là où il reste de la place (friches, dents creuses, division de parcelles...) en remettant sur le marché les logements vacants et en facilitant la mobilité durable.

1 200

c'est le nombre de logements à produire par an pour conserver le même nombre d'habitants

290 ha

de friches, dents creuses et ensembles bâtis transformables



Économie :

attirer plus d'entreprises pour créer plus d'emplois

Les entreprises sont les principales sources d'emplois. Il est donc indispensable de faciliter leur installation et leur développement, de manière équilibrée, sur le territoire. C'est l'un des enjeux forts du PADD.

Pour attirer les entreprises, l'Agglo doit être en capacité de leur proposer des terrains ou des bâtiments répondant à leurs besoins sur le territoire, en fonction de leur taille et de leur stade de développement. Les futures règles établies dans le PLUi permettront de créer, d'étendre et d'améliorer les parcs d'activités existants, ou de redéfinir leur positionnement pour les mettre en phase avec les évolutions de la demande. L'organisation de l'offre commerciale sur le territoire (biens et services) sera également prise en compte, avec un objectif de complémentarité et de répartition pertinente des enseignes et magasins sur le territoire.

En jeu : le maintien d'une activité commerciale de proximité dans les cœurs de bourg, la pérennité du commerce en centre-ville de La Rochelle, une croissance maîtrisée des zones les plus importantes (Puilboreau, Angoulins-sur-Mer, Lagord). Le PLUi permettra également de conforter et d'accompagner l'évolution de l'activité agricole, de dynamiser la filière conchylicole et de développer le tourisme qui deviendra une compétence de la Communauté d'Agglomération en 2017.

Faire de notre patrimoine une force

Les paysages et le patrimoine de l'agglomération font son identité, sa richesse et participent à son attractivité. Les préserver et les valoriser, dans le cadre de l'évolution du territoire, est l'un des enjeux du PLUi. Pas question pour autant de les sanctuariser. Il s'agit de trouver un équilibre entre protection et valorisation :

→ protection des paysages agricoles, des espaces naturels remarquables ou emblématiques comme les zones humides, les cours d'eau ou l'estran, du patrimoine architectural, de l'identité des villes, villages et bourgs ;



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

**Parc Industriel
de Périgny**

402,4 M€

chiffre d'affaires généré par le
tourisme pour les commerces
et les services


116

établissements
ostréicoles,
dont 50% à Yves



38 ha

de terrains disponibles
sur les 1 000 ha environ
de surfaces de parcs
d'activités existantes (2015)



→ valorisation destinée à dynamiser l'offre touristique, à créer des espaces de vie et de rencontres pour les habitants, pour mieux intégrer la nature dans les projets urbains...

Dans cette double optique, l'Agglomération travaille notamment sur une liste de recommandations architecturales pour accompagner les porteurs de projets.

Enjeux climatiques



Assurer la transition énergétique

L'Agglo entend jouer pleinement son rôle dans le scénario mondial de la COP 21.

Pour limiter le réchauffement climatique sur son territoire, elle doit à la fois produire plus d'énergies renouvelables, réduire ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

La France s'est fixé comme objectif d'ici 2030 de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, de faire progresser de 32% la part d'énergies renouvelables et de faire baisser de 20% sa consommation d'énergie (30% pour les énergies fossiles). Si l'Agglomération n'est pas tenue d'atteindre ces objectifs, elle s'est engagée y contribuer.

Pour produire plus d'énergies durables, au regard des potentiels du territoire, elle devra développer le solaire et l'éolien, principaux gisements d'énergie renouvelable, loin devant le bois, la méthanisation et la géothermie. Pour réduire les consommations d'énergie, l'Agglo entend favoriser les logements compacts (moins de volume à chauffer, plus faciles à isoler), un habitat plus rapproché (des déplacements plus courts c'est moins de carburant utilisé), aider à l'isolation des bâtiments, développer les réseaux de chaleur urbains ... Des actions qui contribueront, aussi, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, aux côtés des mesures prises en faveur des déplacements (lire page suivante).

Les objectifs chiffrés de l'Agglomération

- **Réduire la consommation d'énergie de 32 gigawatt-heures (GWh) chaque année**
 - 250 logements rénovés basse consommation = un gain de 1 GWh par an
- **Produire 6 fois plus d'énergie renouvelable d'ici 2030 (soit 750 GWh de plus environ)**
 - Chaleur produite par 500 chauffe-eau solaires individuels = 1 GWh
 - Production électrique de 6 000 m² de panneaux photovoltaïques = 1 GWh
 - Production d'1 éolienne de 3 mégawatts = 6 GWh
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 22 000 tonnes équivalent CO₂ chaque année**
 - Rénovation thermique d'un logement = - 2 t/an
 - Rénovation d'un collège de 6 000 m² = - 45 t/an



Se développer en tenant compte des risques littoraux

Facteur de développement et de richesse pour notre territoire, le littoral doit aussi être envisagé comme un facteur de risques. L'Agglo doit anticiper et s'organiser dans la perspective d'une élévation du niveau des mers de plus de 60 cm d'ici 100 ans. Comment ? En adoptant des règles, dans le cadre du PLUi, permettant de réduire la vulnérabilité de sa façade littorale soumise aux aléas climatiques et d'anticiper les aménagements à l'intérieur des terres en cas de « repli » des populations. Les règles édictées dans le PLUi devront également permettre de tenir compte, dans les projets, des phénomènes d'érosion et de submersion auxquels est exposé le territoire et d'aller encore plus loin dans la protection de la ressource en eau et de sa qualité.

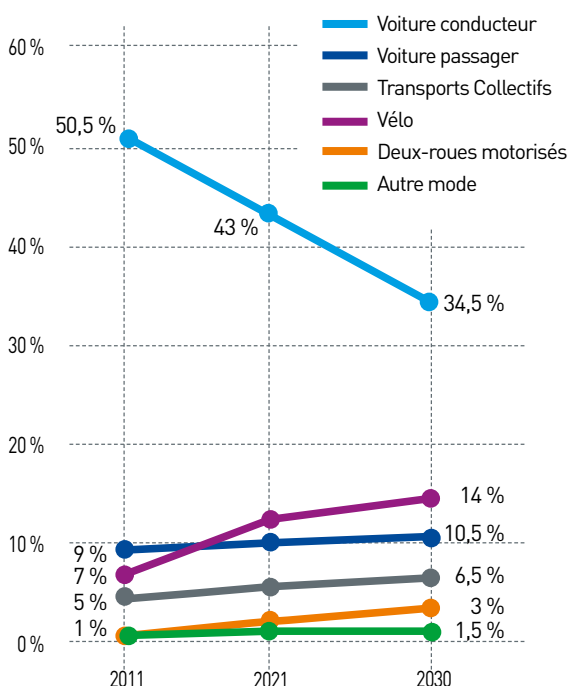
Enjeux climatiques



Déplacements : mettre en cohérence l'offre et l'organisation du territoire

Comme la France, l'Agglomération s'est engagée à réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, elle travaille à rendre plus attractifs les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, en cohérence avec les futurs aménagements et dans l'optique d'espaces publics mieux partagés avec les piétons et les cyclistes.

Objectifs d'évolution des parts modales



Objectifs d'évolution de la part de chaque mode de transport permettant de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre sur l'Agglomération rochelaise.

Les déplacements automobiles sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre. À tel point qu'il « suffirait » que 7 000 personnes adoptent de nouvelles habitudes de déplacement dans l'agglomération (moins de voiture, plus de vélo, de marche et de transport en commun) pour atteindre l'objectif de 40% de rejets en moins à l'horizon 2030.

Pour encourager les habitants à utiliser d'autres moyens de déplacement que la voiture individuelle, l'Agglo travaille sur plusieurs axes :

- développer l'habitat à proximité des commerces, des activités et le long des principaux axes de transport collectif afin de limiter les besoins d'utilisation de la voiture ;
- encourager la marche à pied et le vélo par le développement, la sécurisation et la continuité des aménagements dédiés à ces modes de déplacement ;
- améliorer l'offre de transport collectif, tout en remplaçant à terme la flotte de bus diesel par des motorisations moins polluantes (hybride, biogaz...).

◆ Concrètement, cela se traduira par :

- la mise en place d'un nouveau réseau de bus à partir de 2017 plus lisible, plus rapide pour pouvoir mieux concurrencer l'usage de l'automobile dans le cœur de l'agglomération ;
- l'optimisation de la voirie pour permettre le partage de l'espace entre tous les modes de transport et rendre l'espace public aux piétons... ;
- l'aménagement de nouvelles liaisons cyclables et le développement des services vélos (stationnement, libre-service, location, priorité aux feux...)
- l'encouragement à des usages différents de la voiture par des services et mesures incitatives : covoiturage, autopartage Yélobus, véhicules électriques ou hybrides, stationnement...

2 tonnes de CO₂

en moins par an en remplaçant
1 trajet domicile-travail
quotidien en voiture par le bus



Un nouveau Vice-président pour le PLUI

Jusqu'alors en charge de La Coursive et de La Médiathèque, Antoine Grau a été désigné nouveau Vice-président de la Communauté d'Agglomération chargé de l'urbanisme et de l'aménagement, succédant ainsi à Jean-François Vatré. Un domaine qui ne lui est pas tout-à-fait étranger puisqu'il siège au sein du comité de pilotage du PLUI depuis sa constitution. Maire de Lagord, Antoine Grau est particulièrement sensibilisé au problème des jeunes ménages, qui partent en périphérie de l'Agglo faute de logements adaptés à leur budget, et au vieillissement de la population. Sur cette problématique, comme sur les autres enjeux du PLUI, il poursuivra le chemin tracé par son prédécesseur « qui avait déjà fait un énorme travail », souligne-t-il. « Il nous faut tout faire pour rapprocher les habitants de leurs activités et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Tout en veillant à conserver les trames vertes et bleues, ainsi que des

terres agricoles », rappelle-t-il, avec la volonté de défendre « un urbanisme respectueux des mixités, des proximités et du développement durable ». Tout jeune retraité, âgé de 62 ans, cet ancien médecin anesthésiste à l'hôpital de La Rochelle s'est aussi beaucoup investi dans la voile. « J'ai notamment porté la candidature de La Rochelle pour l'accueil de la mini-transat en 2017 et 2019 », avec succès.

« Défendre un urbanisme respectueux des mixités, des proximités et du développement durable »

Antoine Grau
Vice-président chargé de l'urbanisme
et de l'aménagement

De juin à octobre 2016

Une exposition à découvrir

Qu'est-ce qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ? Comment est-il élaboré ? Quel rôle joue-t-il en matière d'habitat, de transport, d'économie, de stratégie énergétique, d'adaptation au réchauffement climatique, de paysages et de patrimoine, de protection de l'environnement ?...

Retrouvez les réponses à ces questions et toutes les informations sur le PADD dans cette exposition.

Calendrier

- Le 22 juin 2016 au Forum des Pertuis,
- Dans les communes de l'Agglo de juin à septembre,
- Au Cloître des Dames Blanches, du 20 septembre au 17 octobre.

Contact : **Communauté d'Agglomération de La Rochelle**
Service Études urbaines, 6 rue Saint-Michel
CS 41287 17086 La Rochelle cedex 2
www.agglo-larochelle.fr

Cette lettre a été réalisée par les Services Communication et Études Urbaines de la CdA. Pour toute information, n'hésitez pas à prendre contact au : **05 46 30 35 21** ou plui@agglo-larochelle.fr
Directeur de la publication : Jean-François Fountaine - Rédactrice en Chef : Valérie Sigogneau -
Secrétaire de rédaction : Caroline Hubault - Rédaction : Maud Parnaudreau -
Photos : Fred Lelan - Réalisation : RC2C - Impression : IRO